

SITES OFFICIELS

pour des démarches en ligne depuis son domicile


Pré-plainte en ligne

Déposer une plainte pour atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'utilisateur pour signer sa plainte.

 www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr


Violences sexuelles et sexistes

- Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.
- Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête

 www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Malveillance sur internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce...).

 <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>


Fraude à la carte bancaire

PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>


Signalement sur internet

Pédophilie et pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroqueries... signaler un contenu suspect ou illicite avec PHAROS

 www.internet-signalement.gouv.fr

Trouver une brigade ou un commissariat

Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.

 www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

CORONAVIRUS


Accéder aux informations officielles et aux attestations :

 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

 Ou par téléphone : 0800 130 000

Brigade Numérique

Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

 <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>